28 JUILLET 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VOTE AFFIRMATIF

DÉCISION FINALE

BOD/AV/2023/07-07 – FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME ET FINANCEMENT AU TITRE DE L'ACCÉLÉRATEUR DE L'ÉDUCATION DES FILLES EN FAVEUR DU NIGER : ALLOCATION INITIALE ET PARAMÈTRES STRATÉGIQUES

Le Conseil d'administration :

1. Prend note de l'évaluation réalisée par le Groupe consultatif technique indépendant (GCTI) sur les facteurs favorables à la transformation du système au Niger, comme indiqué dans l'annexe 3 du document BOD/AV/2023/07 DOC 07.
2. Prend note de l'évaluation réalisée par le Secrétariat et exposée à l'annexe 2 sur les paramètres stratégiques du Pacte de partenariat conclu avec le Niger (annexe 4).
3. Invite le Niger à soumettre, au plus tard le 29 février 2024, une requête de financement d'un montant total de 119 072 000 dollars, comprenant un financement pour la transformation du système (94 072 000 dollars) et un financement au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles (25 millions de dollars), conformément à la décision FRC/2021/09-01 et aux paramètres stratégiques pour les financements du GPE tels que présentés au tableau 1.
4. S'agissant de l'allocation supplémentaire (« top-up »), invite le Niger à présenter, au plus tard au moment de la soumission de la requête de financement, les critères d'accès (mesures, cibles et montants correspondants) relatifs aux facteurs favorables hautement prioritaires en termes de volume, d'équité et d'efficacité des dépenses publiques nationales consacrées à l'éducation.

Tableau 1 Récapitulatif des paramètres stratégiques et des allocations recommandées par le Secrétariat
(tous les montants sont exprimés en dollars)

a.	Allocation indicative au titre d'un financement pour la transformation du système	117 590 000
b.	Allocation indicative au titre d'un financement provenant de l'Accélérateur de l'éducation des filles	25 000 000
c.	**Montant total de l'allocation initiale recommandée par le Secrétariat**	**119 072 000**
d.	Allocation indicative initiale - 80 % du montant total du financement pour la transformation du système	94 072 000
e.	Allocation indicative au titre d'un financement provenant de l'Accélérateur de l'éducation des filles	25 000 000
f.	Allocation supplémentaire (« top-up ») - 20 % du montant total du financement pour la transformation du système	23 518 000

g.	**Facteurs favorables hautement prioritaires et conditions d'accès à une allocation supplémentaire*** ▪ Volume, équité et efficacité des dépenses publiques nationales d'éducation
h.	**Domaine d'intervention à financer par le GPE :** Amélioration du temps d'apprentissage pour un meilleur apprentissage et une plus grande efficacité

* Tiré du pacte de partenariat. Voir l'annexe 4 pour plus de détails.